

l'Oustal Vedrune

SARL VEDRUNE M



Puy Clavel
46160 - GREALOU
FRANCE

Siret : 41882906500014

FACTURE

N° : FAC1083
Date : 15/12/2025
N° client : CLT0087

Tél. : 0565406856
Email : vedrunem@wanadoo.fr

GAEC DE FARGUES

Fargues
46330 CABRERETS
FRANCE

Réf. : Facture Découpe Novembre 2025

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART051 -Prestation découpe 1 brebis 29,35kg 6 agneaux: 17,45 - 18,33 - 20,18 - 19,21 - 16,23 - 17,25 kg	138,00	kg	1,30 €	0,00%	179,40 €	5,50%
ART047 -prestation sous vide	138,00	kg	0,60 €	0,00%	82,80 €	5,50%
ART054 -Etiquetage	138,00	kg	0,10 €	0,00%	13,80 €	5,50%
ART055 -haché / saucisse 8kg haché 8kg saucisse	16,00	kg	1,30 €	0,00%	20,80 €	5,50%
ART038 -Frais de gestion	1,00	u	2,50 €	0,00%	2,50 €	20,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	296,80 €	5,50%	16,32 €
Normale	2,50 €	20,00%	0,50 €

Total HT	299,30 €
TVA	16,82 €
Total TTC	316,12 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

316,12 € au 14/01/2026

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
IBAN FR76 1120 6000 8350 0013 9070 238
BIC AGRIFRPP812

Le montant total s'élève à trois cent seize euros et douze centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

PAYÉ